

Compte-rendu de l'audience SOLIDAIRES – DI Dijon – 25 juillet 2018

Suite à sa prise de fonction le 1^{er} juin 2018, la nouvelle Directrice Interrégionale, Mme BARTALA, avait souhaité rencontrer individuellement chaque organisation syndicale (OS). L'entrevue avec notre OS s'est déroulée mercredi 25 juillet.

Étaient présents pour la DI : Mme BARTALA (DI) et M. CLAVEAU (BOP-GRH).

La délégation Solidaraires était composée de : Mme MOINDROT (co-secrétaire section Bourgogne), Mme LE-CONTE (co-secrétaire section Centre-Val de Loire) et M. GOYATTON (secrétaire section Franche-Comté et délégué interrégional).

SOLIDAIRES avait organisé son intervention autour de 3 thématiques :

- 1/ l'immobilier et les questions de matériel
- 2/ les effectifs
- 3/ les questions d'organisation et de gestion des ressources humaines

SOLIDAIRES a commencé son intervention en rappelant son attachement au service public et à un maillage douanier doté d'effectifs suffisants pour assurer la sécurité des consommateurs/citoyens.

Nous avons reçu ensuite l'assurance que la DI serait attentive à la gestion des situations individuelles ou collectives afin d'éviter qu'elles ne deviennent conflictuelles.

I – L'immobilier et les questions de matériel

- la Recette Interrégionale (RI)

SOLIDAIRES salue le travail du Receveur de Dijon qui a fait en sorte de tenir les agents au courant de l'évolution des travaux. Néanmoins ceux-ci n'ont pas été consultés en tant que tels. Des plans de la future RI ainsi que des photos ont été fournis au premier semestre 2017. Problème, le précédent DI avait refusé en CHSCT une visite de site tant à la délégation qu'aux agents.

SOLIDAIRES a donc demandé qu'une visite du site soit organisée afin de permettre aux agents de se projeter dans leur futur lieu de travail. La DI nous a indiqué pouvoir nous donner satisfaction assez rapidement sur ce point.

Concernant l'emménagement dans les nouveaux locaux, la DI et le PLI tablent au mieux sur la fin août, début septembre. Compte-tenu d'un pic d'activité mi-septembre, des délais comptables à respecter, des arrivées des dossiers de Franche-Comté en octobre (avant les agents mutés en novembre 2018), SOLIDAIRES a réitéré son souhait que des solutions alternatives soient envisagées si tout ne se passait pas comme prévu. Nous espérons que cela sera le cas.

- Chalon bureau

La fin du bail n'était pas prévue. La DI a dû faire face à la perspective d'un déménagement fin août, mais le chef de service et les agents ont indiqué leur opposition compte-tenu d'échéances viticoles à la même époque.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire qui a accepté de prolonger le bail de 2 mois, ce que le Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) a validé. Ce délai permettra de désamianter les nouveaux locaux. Ceux-ci seront prêts pour le déménagement prévu en octobre.

SOLIDAIRES se félicite de ce report et que les travaux de désamiantage (*non prévus au départ!!*) soient finalement réalisés.

... / ...

- Chalon BSI

Selon la DI, le TA a annulé la fermeture¹ pour des questions de forme et non de fond. Elle va donc reprendre tout le processus de consultation (CHSCT, CTSD...). Il devrait commencer à la rentrée et s'achever courant 2019 – maximum 2020.

Toutefois, le DG ne souhaite pas que les effectifs de référence soient repris (9 agents) : l'effectif de référence va être ajusté à l'effectif réel d'avant la précédente procédure (3 agents) qui seront « piochés » dans l'effectif de la BS de Dijon.

SOLIDAIRES constate que sur le fonds la volonté de fermer la BSI demeure et que cela remettra encore plus en cause le maillage douanier en Bourgogne.

- les locaux de la CPE (Tours)

SOLIDAIRES a questionné la DI concernant la taille des futurs locaux dévolus à la Cellule des Produits Énergétiques (CPE). Une réorganisation interne est prévue avec le transfert des activités « douane » du bureau sur Orléans ce qui libèrera des locaux.

La DI s'est engagée à nous tenir informée le plus rapidement possible des mesures envisagées.

- l'aéroport de Châteauroux

SOLIDAIRES a demandé si la DI était au courant de la demande des agents pour que le local dévolu à la BSI de Bourges sur le site de l'aéroport réponde à des normes d'hygiène correcte. Le dossier devait avoir été remonté par la DR Centre-Val de Loire (DRCVDL).

Là encore, la DI a promis à SOLIDAIRES une réponse rapide.

- le bureau de Bourges

Ces nouveaux locaux qui regroupent BSI, échelon motards et bureau rencontrent un certain nombre de problèmes (absence de volets roulants, portail d'entrée sporadiquement défectueux...).

Un GT avait été demandé par le CHSCT 45 en mars 2017 avant le dépôt de Permis de construire. Des observations avaient été faites suite aux demandes des personnels présents à ce GT. Des réserves avaient été formulées par le CHSCT 45 dans l'avis

positif rendu au CTSD à Dijon.

Au niveau local et en CTSD, SOLIDAIRES avait à plusieurs reprises attiré l'attention sur les problèmes que cette nouvelle structure allait rencontrer. En vain.

SOLIDAIRES a obtenu que la DI prenne contact avec la DRCVDL afin de trouver un palliatif à l'absence de volets (rideaux) et installer une climatisation ou un système comparable compte-tenu des conditions météo actuelles qui risquent d'aggraver encore les dysfonctionnements.

A ces mesures urgentes, SOLIDAIRES a aussi demandé à ce que les mesures de sécurité des locaux soient revues (barreaudage, caméras de surveillance, volets extérieurs pour porte vitrée côté BSI...).

- le bureau d'Orléans

Les fortes chaleurs en ce moment reposent la question de la climatisation du bureau principal (BP) d'Orléans.

À l'origine, une pièce refuge climatisée avait été demandée par tout le bureau. Un devis avait été établi et le propriétaire se propose de prendre en charge 50 % des travaux. Quelle est la position de la Douane sur ce dossier ? La DI a confirmé que ce dossier est à l'étude.

- l'auvent de La Ferrière-sous-Jougne

Cet auvent doit être installé au point frontière de La Ferrière contrôlé par la BSE de Pontarlier. L'architecte en charge des plans ayant été évincé (*il ne respectait pas les souhaits de la DGDDI*), de nouveaux plans doivent être proposés sous peu.

SOLIDAIRES s'est vue confirmer que cette opération immobilière restait d'actualité et que les crédits dédiés sont bien maintenus par la DG.

- l'habillement

SOLIDAIRES a dénoncé la qualité médiocre des habits commandés via le carnet à points (*des pantalons qui ne durent que 6 mois par exemple!!*). Certes, la DI a confirmé que cette situation était la même à la police (mêmes fournisseurs), mais ce n'est pas une raison acceptable.

... / ...

¹ Par décision du 13/04/2018, le TA de Montreuil a annulé la fermeture de la BSI de Chalon s/ Saône pour non respect, entre autre, de l'obligation de consulter le CHSCT 21.

SOLIDAIRES a interpellé la DI concernant la situation des contrôleurs récemment arrivés en BS et qui n'ont pu bénéficier du carnet à points car étant externes. Ils ne pourront faire une commande qu'en 2019 et ne seront livrés que dans 2 ans !!

Une compensation exceptionnelle selon le bureau B2 était à l'étude en mars dernier. Notre organisation a donc demandé à ce que la DI relance B2 à ce sujet afin de trouver une solution rapidement.

- les radios motards

SOLIDAIRES a également interpellé la DI concernant les problèmes de radio rencontrés par les échelons motards (dont celui de Bourges). Un système permettant de meilleures liaisons (Scala Rider²) avait été acheté en Bourgogne il y a quelques années pour remédier aux difficultés rencontrées. Hélas, Besançon et Bourges n'en avaient pas été dotés.

SOLIDAIRES a donc demandé à ce que la DI se penche rapidement sur ce problème ; même si la mise en place de systèmes propres aux CODT risque de compliquer la donne.

D'une manière générale, en termes de réorganisations, la DI souhaite que la centralisation comptable soit menée à son terme en premier lieu. Ensuite seulement les autres chantiers seront mis en œuvre, progressivement, et selon un calendrier rendu public.

A noter aussi que désormais ce sera la DR de Bourgogne qui présidera le CHSCT 21 et non plus la DI. SOLIDAIRES salue cette décision qui devrait permettre d'éviter certains blocages en CHSCT et CTSD...

II – Les effectifs

- les conséquences du Brexit

SOLIDAIRES a interpellé la DI concernant les conséquences à venir du Brexit (qu'un accord soit trouvé ou non au 31 mars avec le Royaume-Uni - RU) en termes de flux (et donc d'effectifs pour les traiter) et de détaxe.

DG et PAE ont-ils déjà une idée de l'impact des flux actuellement inférieurs à 460 000€, soit les seuils de Déclarations d'échanges de Biens (DEB) et des conséquences que cela allait avoir en termes de surcharge de travail pour les services ?

Le GT Brexit du 29 juin montrait que la pharmacologie, l'automobile et l'armement, très présents dans la DI, allaient être particulièrement concernés.

La DI nous a répondu que pour le moment la DG travaillait sur le sujet mais manquait d'informations. Une grosse partie du trafic bourguignon est déjà dédouanée à Roissy ou au Havre ce qui en limitera l'impact. Le RU est déjà hors-Schengen a-t-elle rappelé ; il n'y aura donc pas davantage de contrôles.

Concernant la détaxe, il faudra sans doute attendre une année d'exercice pour en faire un premier bilan et éventuellement ajuster les effectifs de tel ou tel service.

- le calibrage de la CPE (Tours)

SOLIDAIRES a demandé si le calibrage prévu de la CPE (environ 14 agents) pouvait être amené à évoluer une fois celle-ci constituée compte-tenu de son champ d'intervention (la DI).

- le bureau d'Orléans

SOLIDAIRES a également fait part de ses inquiétudes concernant les effectifs du bureau d'Orléans qui doit déjà faire face, entre autre, à des départs d'agents à la Gestion des Procédures et qui va devoir absorber les trafics issus de la réorganisation de la DRCVDL (tabacs, CI...). En sachant que la résidence n'attire aucun agent.

La DI partage nos inquiétudes et tente de faire venir des agents en sortie d'école, ayant réussi l'examen professionnel... Les futurs recrutements d'agents sans concours en catégorie C ont été évoqués³.

- la SURV de retour à Orléans ?

La rumeur de la création d'une BSI à Orléans enfle dans la DRCVDL depuis quelques semaines. SOLIDAIRES a donc demandé à Mme BARTALA si cette « annonce » était ou non fondée.

... / ...

² Ce système est en fonction dans le Léman et son achat va être financé par la DI de Méditerranée (engagement pris par la DI lors de la venue du DG à Marseille le 19 juillet dernier).

³ SOLIDAIRES reste réservée sur ces recrutements qui ne cessent de croître et qui vont générer des inégalités en particulier en terme de rémunération avec les agents recrutés, eux, suite à un concours (<http://solidaires-douanes.org/Apres-une-longue-disette-mise-sous-perfusion>).

Pour la DI, ce ne serait qu'une idée proposée par la hiérarchie intermédiaire compte-tenu de la position géographique d'Orléans. Elle ne serait même pas un début de réflexion.

La création d'une nouvelle BSI (*et la période est peu propice à ce genre de décision a-t-elle fait remarquer*) nécessiterait un dossier étayé et de devoir piocher dans les effectifs des BSI proches car cette création se ferait à enveloppe d'emplois constante.

- l'échelon motards de Besançon

Un motard de l'échelon étant en disponibilité et un autre étant devenu piéton, l'échelon est passé de 8 agents à 6.

La DI a confirmé que 6 agents était ce qui était prévu en terme d'effectif pour cet échelon ; ayant été en sur-effectif jusqu'à présent. Aucun renfort n'y est prévu.

Les échelons de Bourges et Dijon nous a confirmé M. CLAVEAU, recevront chacun 1 agent en sortie de stage (priorisation décidée par la DG).

- les bureaux frontière de Delle, Morteau et Pontarlier

A aussi été évoquée la nécessité de renforcer ces 3 bureaux frontière qui connaissent une hausse de leur trafic.

SOLIDAIRES a insisté sur la nécessité de renforcer ces structures qui traitent des trafics frontaliers qui ne seront pas transférés au bureau principal de Besançon. En plein dialogue de gestion pour les effectifs 2019, SOLIDAIRES espère avoir été entendue.

III – Les questions d'organisation et de GRH

- positionnement de la Directrice concernant le futur fonctionnement de la DI

Interrogée par notre OS concernant la manière dont elle allait faire fonctionner les services de la DI, Mme BARTALA a indiqué qu'elle voulait travailler en équipe et qu'elle souhaitait des décisions les plus collégiales possibles (associant la Directrice et le

chef du PLI et du BOP, ainsi que le SGI, , les 3 DR et RI), y compris avec les OS dans le cadre du dialogue social.

Les DR seront donc le premier échelon responsable de la gestion des dossiers dans leur direction sous la supervision de la DI qui fixera les grandes orientations voire rendrait les arbitrages définitifs s'il y a lieu. On ne devrait donc plus assister comme cela a été le cas par le passé à des DR qui se défausseraient sur la DI concernant la gestion des dossiers.

SOLIDAIRES sera vigilante sur cet aspect du management.

- le futur adjoint de la Directrice

Choisi par enquête, il ne devrait arriver à Dijon qu'en 2019 ; le temps de déterminer quelles missions exactement relèveront de sa compétence (*outré celle du contrôle interne qui a justifié sa création*).

- les suites à venir de CAP 2022

Le discours de G. Darmanin laisse entrevoir des évolutions notables pour la DGDDI. Pour la DI, tant que nous conserverons notre réseau comptable nous ne craignons pas les préfets et un sort similaire à la DGCCRF.

Pour SOLIDAIRES cela signifie donc que l'on peut avoir des craintes pour 2022 lorsqu'une agence unique de recouvrement sera mise en place sans doute sous l'égide de la DGFIP (relativement aux recettes fiscales) et l'URSAFF (relativement aux recettes sociales). Tout dépend ensuite de ce que l'on appelle recouvrement et de ce que recouvre le terme « taxes douanières » qui pourraient rester dans le giron DGDDI.

La DI a semblé partager certaines de nos craintes.

- problèmes RH et de discrimination syndicale dans la DI

SOLIDAIRES a alerté la Directrice sur plusieurs dossiers de problèmes RH ou de discrimination syndicale concernaient actuellement des agents de la DI. Ces dossiers seront d'abord vus avec les DR concernés avant éventuellement de faire l'objet d'une saisine de la DI si aucune solution n'est trouvée.

Commencée à 14h15, cette audience s'est terminée à 17h35.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les représentants SOLIDAIRES qui ont assisté à l'audience.